Université de la Réunion

15 Avenue René Cassin CS 92003

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

Mairie de Saint Pierre

Rue Méziaire Guignard,

97410 Saint Pierre

Objet : Demande de permis de construire pour la Construction d'amphithéâtres pour l'Université de la Réunion

Attestation relative à l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation

Je soussigné Jean-François HOARAU, agissant en tant que représentant de l'Université de la Réunion, atteste que le projet de construction d'un bâtiment d'enseignement comprenant deux amphithéâtres et deux salles de travaux dirigés sur la parcelle EN 1409, situé Avenue du Dr Jean Marie Dambreville à Saint Pierre, est conforme aux règles établies par l'article L171-4 du code de la construction et de l'habitation, en considérant notamment les éléments suivants :

- Emprise au sol du projet : 2387 m²
- Surface totale des toitures : 2457 m²
 - Surface minimale concernée par l'article : 30%, soit 737.1m² (demande d'autorisation faite avant le 1er juillet 2026).
- Production d'eau chaude solaire : 42m²
- Production photovoltaïque : 709 m²
- Surfaces consacrées à la production d'énergie renouvelables : 751m²

26 MARS 2026

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
de l'Université de La Réunion

Date :

Signature du demandeur : Dr Jean-François HOARAU